

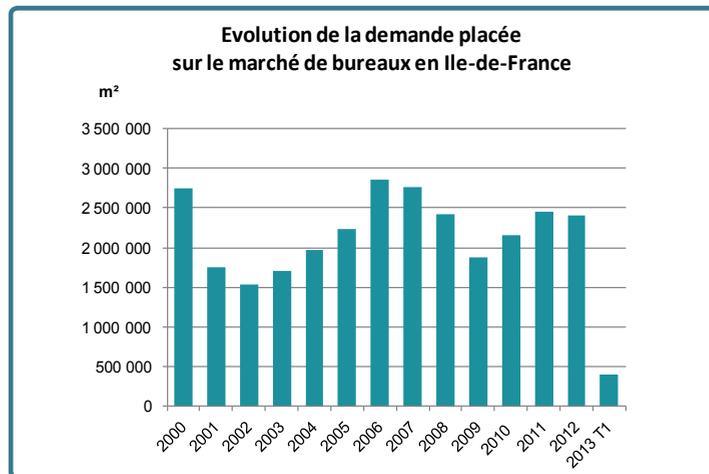
BASSIN DE VIE ET BASSIN D'EMPLOI : QUELLE ADÉQUATION POSSIBLE ?

ARNAUD SYOËN, CLÉMENCE RONDEPIERRE (DTZ CONSULTING) - JUILLET 2013

- | | |
|--|-----------|
| 1. La création des nouvelles centralités tertiaires | 179 |
| 2. La tertiarisation d'anciens espaces industriels : quels impacts pour le bassin de vie ? | 182 |
| 3. Comment lutter contre l'asymétrie des bassins de vie ? | 185 |
| 4. L'exemple du bon élève : les villes nouvelles ou des bassins de vie consolidés | 188 |

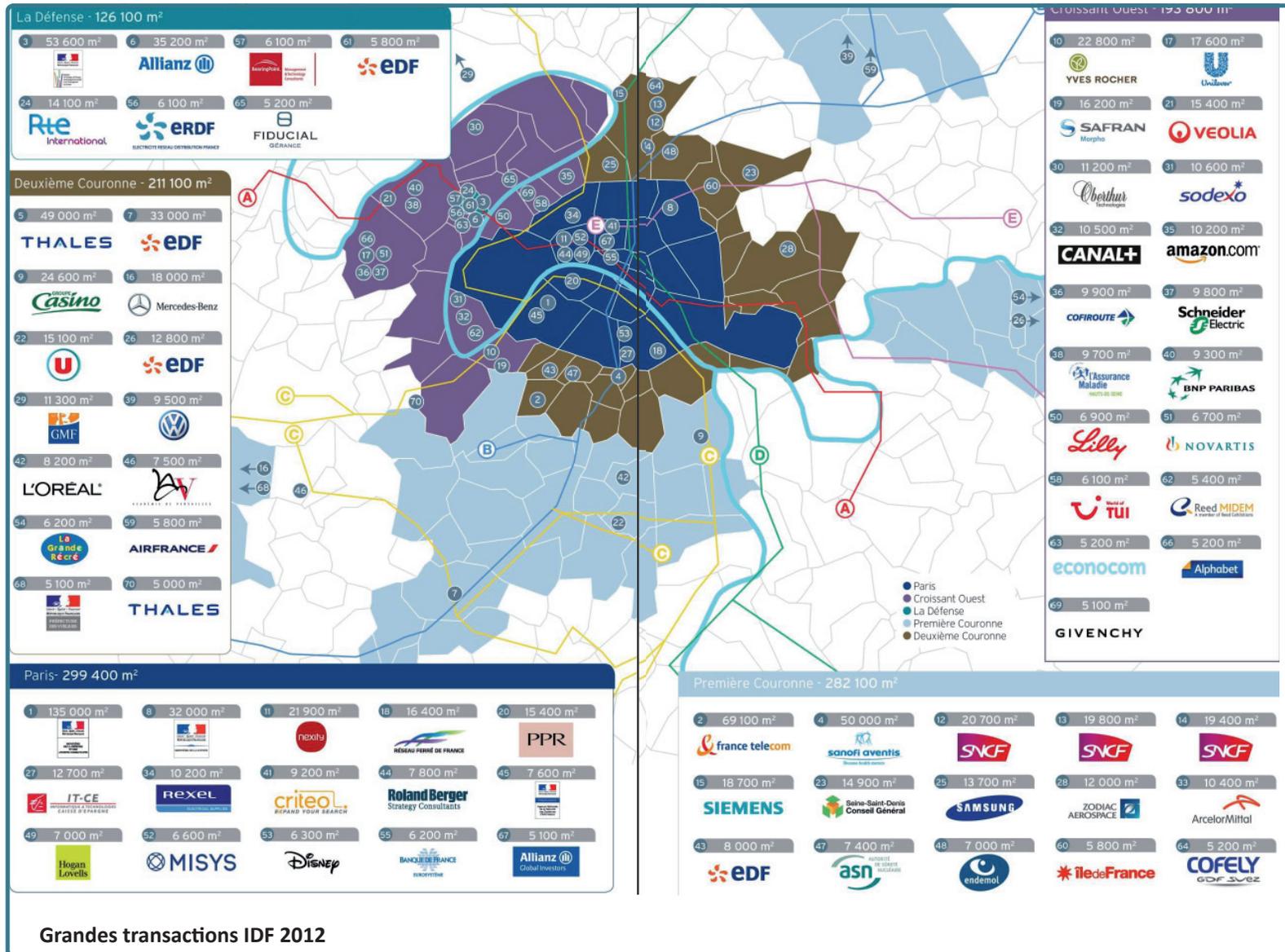
1. LA CRÉATION DES NOUVELLES CENTRALITÉS TERTIAIRES

Au 1er trimestre 2013, le **parc tertiaire francilien totalisait près de 52 millions de m²**, principalement localisés dans Paris Centre Ouest (8,5 millions de m²), le secteur Péri-Défense (2 millions de m²) et la deuxième couronne Sud (3,5 millions de m²). Avec **une moyenne annuelle de près de 2 220 000 m² sur la période 2000 – 2012**, la demande placée sur le marché tertiaire en Île-de-France a fait l'objet de **deux pics successifs en 2006 et 2011** avec respectivement 2 859 781 m² et 2 452 234 m² de demande placée, essentiellement portée par le secteur des grandes surfaces ; à l'instar de l'année 2012 avec 1,1 millions de m² commercialisés via 70 transactions sur le secteur des plus de 5 000 m².



Cette course au gigantisme s'explique notamment par la réduction des coûts au poste de travail qui poussent les entreprises vers une rationalisation de leur immobilier. Cette tendance se traduit par une part importante, en 2012 (plus des 2/3), de prise à bail dans des immeubles neufs, avec une très forte proportion de précommercialisations (près de 80%) ce qui correspond aux critères des entreprises et des utilisateurs :

- Dont les recherches en matière d'implantation sont pilotées par...
 - > **La rationalisation de l'organisation de l'entreprise,**
 - > **Le contrôle des coûts immobiliers via la stratégie du regroupement,**
 - > **La recherche de locaux plus efficaces.**
- Et modifient au passage le paysage et la géographie du marché qui cède à la tentation de la « périphérie » comme l'illustrent les localisations des grandes surfaces en 2012.



Grandes transactions IDF 2012

La très récente étude réalisée par DTZ sur la projection de la demande future en immobilier d'entreprises et publiée en juin 2013 confirme ces éléments en soulignant¹ :

- **La forte progression des projets d'implantation** sur des surfaces positionnées entre 15 et 50 000 m²,
- **L'appétence pour les localisations de périphérie**, le Croissant Ouest apparaissant comme la destination numéro 1,
- **Le recul du secteur de la Défense** boudé notamment par les utilisateurs du fait de la faible mise en valeur de son caractère central largement éclipsé par :
 - > Son environnement urbain de dalle peu « user-friendly », avec notamment de fortes ruptures de charge pour les salariés déambulant depuis les gares RER et métro jusqu'aux pieds de leurs immeubles,
 - > La saturation des moyens de transport public,
 - > Et des valeurs locatives relativement élevées dans une économie immobilière où la pression sur les loyers est devenue un alpha de marché.

Cette tendance s'explique notamment du fait de la **récente mode du « campus »**, quelques grands groupes ayant récemment fait le choix de s'implanter en zone « low cost » par rapport aux centralités parisiennes ou encore La Défense.

¹ « Etre mieux logé... pour moins cher » - DTZ Insight, ODESSA Ile-de-France n°8 – DTZ Research – Juin 2013

Demandes actives	Juin 2013 (m ² - nombre)	Evolution sur un an
De 5 000 à 10 000 m ²	122 000 - 16	49%
De 10 000 à 25 000 m ²	351 000 - 19	32%
De 25 000 à 50 000 m ²	300 000 - 8	33%
Plus de 50 000 m ²	120 000 - 2	-55%
Total	893 000 – 45	7%

Demande exprimée par taille de projet - juin 2013

Localisation recherchée	Juin 2013	Poids en %
Paris	327 000 m ²	24%
La Défense	150 000 m ²	11%
Croissant Ouest	536 000 m ²	39%
Première Couronne	260 000 m ²	19%
Deuxième Couronne	110 000 m ²	8%

Demande exprimée par localisation recherche - juin

Ce choix d'un campus est le plus souvent guidé par la volonté de regrouper les équipes sur un même lieu mais surtout par le facteur financier, la périphérie offrant des surfaces disponibles de grande taille².

Mais ce type de mouvement s'accompagne :

- de difficultés pour les groupes :
 - > Moindre centralité,
 - > Difficultés à recruter,
 - > Nécessité d'investir davantage dans l'offre d'accueil et de services comme les aides à la garde d'enfants, les créations de salle de sport et surtout le financement de transport en commun (i.e. navette).
- de retombées économiques directes limitées pour les populations des territoires de périphérie dont les collectivités encaissent les recettes de la fiscalité des entreprises et les « redistribuent » de manière indirecte en prestation sociale directe.

2 « Mieux appréhender ses choix immobiliers » - Roland Berger Strategy Consultant – Novembre 2012

2. LA TERTIARISATION D'ANCIENS ESPACES INDUSTRIELS : QUELS IMPACTS POUR LE BASSIN DE VIE ?

C'est le cas de Saint-Denis où, autour d'un centre ancien qui se paupérise, des ensembles immobiliers de bureaux se sont construits sur les délaissés de la désindustrialisation sans qu'on ne constate un bénéfice croissant pour la population de la commune. Différentes causes convergent comme le souligne Yves Janvier³ :

- Les entreprises tertiaires n'ont pas créé d'embauches significatives sur place car d'une part, il s'agit, pour beaucoup, de délocalisations de la région parisienne (les employés suivent l'entreprise) et d'autre part, la population locale est trop faiblement qualifiée,
- Les salariés des nouvelles entreprises ne s'installent pas dans cette commune à l'image négative, et qui n'offre pour l'instant à des cadres du tertiaire ni écoles attirantes, ni logements adéquats, ni services adaptés (commerces « ethniques » du centre ville),
- Les résidents les plus qualifiés recherchent du travail ailleurs et souhaitent quitter la commune.

3 « Economie résidentielle et cohésion sociale » - Demain la Ville, Dossier n°1 – Délégation Interministérielle à la Ville – Mars 2008

Le développement du tertiaire n'induit donc pas mécaniquement d'accroissement du revenu de la population résidante, ni par l'effet de transferts de revenus, ni par le biais d'une transformation de la structure de la population. Au contraire, on observe un phénomène très fort de dissociation entre bassin d'emploi et bassin de vie. C'est notamment le cas de la Boucle Nord des Hauts de Seine (Asnières, Bois-Colombes, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne) où il a été constaté une forte dissociation territoriale emploi / main d'œuvre avec deux systèmes qui se recoupent très faiblement⁴.

La Boucle Nord est donc le théâtre d'importants mouvements quotidiens de main-d'œuvre sous forme de flux croisés avec d'un côté :

- Le système « emploi » de 105 000 postes occupés par 24% de travailleurs locaux et 80 000 actifs entrants,
- Le système « travail » représenté par 133 000 travailleurs ayant un emploi avec 107 500 migrants « sortants », qui quittent leur commune pour aller travailler, dont 9 200 dans une autre commune de la Boucle Nord.

⁴ « Etude pour la réalisation d'un projet de cohérence et de développement urbain sur la Boucle Nord des Hauts-de-Seine et assistance à la rédaction d'un contrat de développement territorial – Phase 1 – Diagnostic » - Ateliers Lion, DTZ Consulting, CITEC Ingénieurs Conseil, Jacqueline LORHIOIS Consultante – Mai 2012

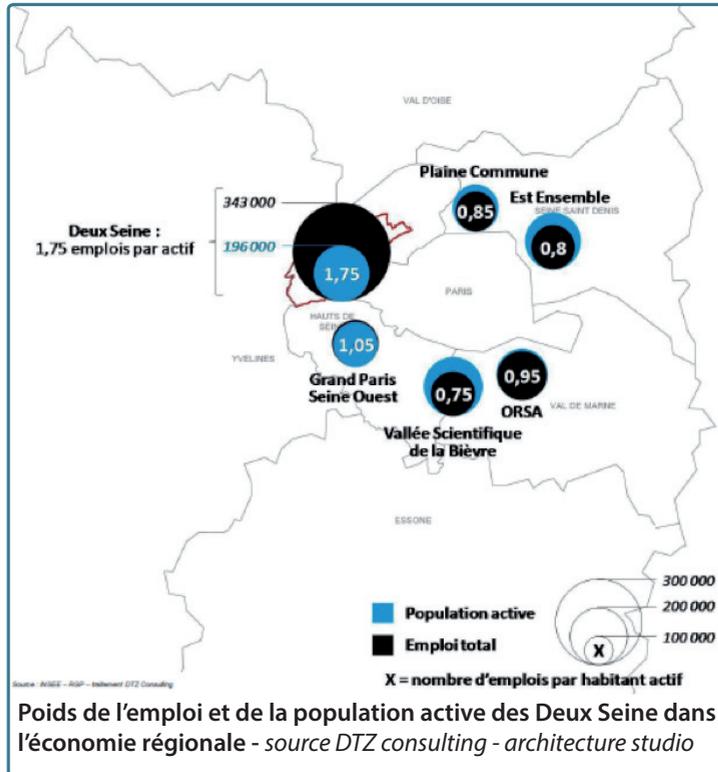
Au total, sur cet ensemble de 233 000 actifs qui fréquentent le territoire, il n'y a que 12% de taux de regroupement avec seulement 25 000 résidants qui habitent et travaillent dans leurs communes.

La Boucle Nord ne constitue pas un bassin de vie à proprement parler mais apparaît donc comme un territoire dual avec un bassin d'emploi attractif et un bassin de main d'œuvre centrifuge et une économie résidentielle asymétrique.

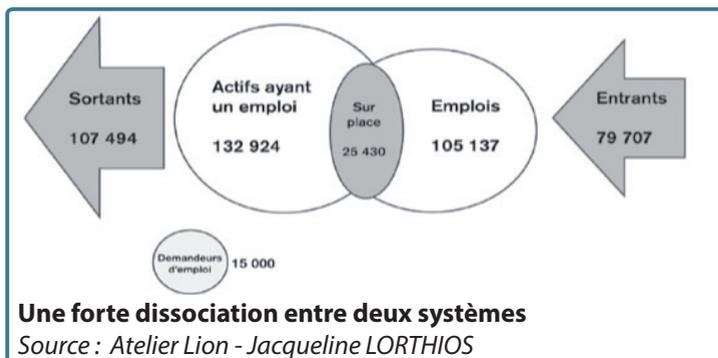
Cette asymétrie est également très visible sur d'autres territoires de la région francilienne à l'instar du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Projets (SIEP) du Territoire des Deux Seine qui malgré une richesse très forte (343 000 emplois soit 7% des emplois franciliens) et un tissu économique majeur (29 000 établissements en 2010) souffre d'un déséquilibre territorial au niveau des dynamiques locales⁵ :

- Le poids de l'économie est fort avec un nombre d'emploi par actif résidant de près de deux fois supérieurs aux autres territoires de première couronne (1,75 emplois par habitant actif contre moins de 1 sur les autres territoires),

⁵ « Etudes pour l'élaboration d'un projet de cohérence et de développements urbains sur le SIEP des Deux Seine – Phase 1 » - DTZ Consulting – Juillet 2011



- Un rapport emploi / actif néanmoins très contrasté par commune (passant de 0,77 emploi par habitant actif à la Garenne-Colombes à 3,07 à Puteaux), le territoire doit traiter de la population et d'une masse significative de salariés.



3. COMMENT LUTTER CONTRE L'ASYMÉTRIE DES BASSINS DE VIE ?

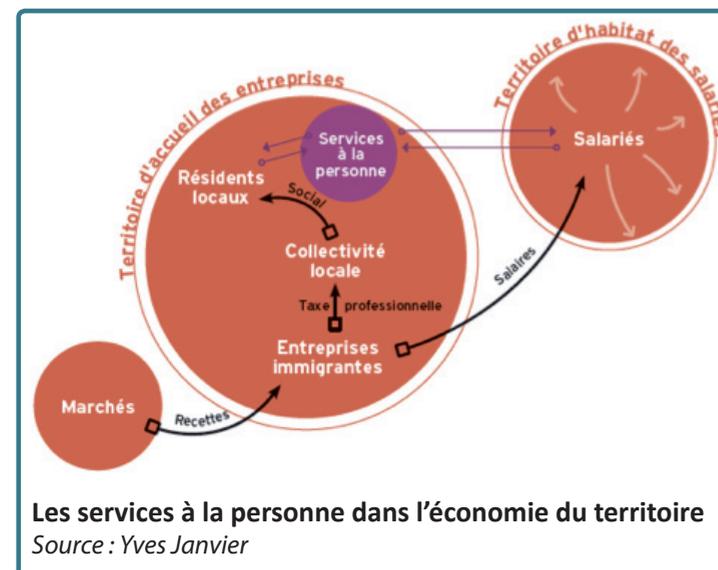
Cela induit des impacts multiples sur les flux, sur les services à offrir, sur le cadre de vie et sur le maintien d'une diversité d'activités économiques au regard de la pression foncière. Ces impacts interrogent également sur la manière de maintenir des pôles d'animation et un équilibre semaine / week-end, journée / soirée et plus généralement sur la caractérisation d'un bassin de vie qui ne semble pas en être un, cédant sous les coups d'une dissociation qui semble perdurer entraînant une grande déperdition d'énergie des politiques de l'emploi et de développement économique.

Face à ces problématiques de dissociation entre les bassins d'emploi et les bassins de main d'œuvre, la réponse des territoires viendra par la constitution de tissus équilibrés et renforcés et, plus précisément par :

- L'équilibre et le maintien de la diversité des activités et des entreprises,
- L'accroissement de la part des habitants travaillant sur le territoire par :
 - > Une offre de formation adaptée,
 - > Le renforcement de l'économie des services.

Sur ce dernier point, Laurent Davezies a démontré que, depuis une dizaine d'années, là où l'emploi de services à

la personne se développe, la pauvreté a diminué⁶. Cette relation paraît vérifiée à la plupart des échelles (zone d'emploi, aires urbaines, départements) et semble s'appuyer sur la notion d'accessibilité : ces activités de services engendrent des emplois accessibles à des personnes qualifiées. Or cette accessibilité se révèle stratégique pour les ménages, notamment dans la mesure où elle constitue une offre d'emploi pour les femmes. Le développement d'un secteur marchand de services à la personne pourrait donc constituer un vecteur efficace d'accroissement du taux d'activité féminin et, plus généralement, d'accroissement de l'offre d'emplois à qualification faible ou moyenne.



⁶ « Vers une macro-économie locale. Le développement local entre économie productive et présentielle » - Laurent DAVEZIES – Août 2005

Quant à l'accroissement de la part des habitants travaillant sur le territoire, elle passera également par la formation dans un environnement général de remise en cause du postulat de l'adéquation formation – emploi. Comme certains travaux l'illustrent, si la scolarité est une condition nécessaire pour accéder à un emploi, elle n'en est pas une condition suffisante.

Il est possible d'accéder à un emploi à partir de plusieurs types de formation, sauf dans le cas d'emplois très spécialisés ou régis par des ordres professionnels. De plus, la formation initiale n'est pas le seul moyen d'acquérir ou de développer des compétences en vue d'occuper un emploi. On peut le faire en cours d'emploi.

En d'autres termes, nous sommes donc en voie de passer d'un modèle axé sur la dissociation formation-emploi à un modèle centré sur une plus grande intégration de la formation et de l'emploi, tant au moment de la formation initiale que de la formation en cours d'emploi⁷. Et c'est désormais aux territoires de retranscrire ce nouveau paradigme en travaillant sur un nouveau postulat : la construction des relations entre le système éducatif et productif.

7 « L'analyse des relations entre le système éducatif et le monde du travail en sociologie de l'éducation : vers une recomposition du champ d'études ? » - Claude TROTTIER – 2005

Cela passe notamment par la mise en valeur, par les acteurs des territoires, des formations par apprentissage dont l'effet favorable sur l'insertion professionnelle a été mesuré⁸. L'obtention du diplôme ainsi que la formation par apprentissage favorisent l'accès aux emplois qualifiés et protègent du chômage. Le diplôme semble donc être, pour les catégories de population les moins favorisées, un signal fort que les entreprises apprécieront car il semblerait que les entreprises valorisent en termes d'emploi, et en particulier de qualification, le fait que les personnes formées aient une certaine expérience professionnelle et inversement.

Dans cette perspective, les territoires ont un rôle à jouer, notamment dans la détection des besoins selon une démarche volontariste fruit du partenariat entre le PLIE de Cergy-Pontoise et le GRETA du Val d'Oise ayant pour objectif de repérer les besoins de recrutement des entreprises sur le territoire, pour former et proposer des candidats répondant à ces besoins. A partir de 2003, le PLIE de Cergy-Pontoise s'est rapproché du GRETA du Val d'Oise pour organiser et faciliter l'échange entre les entreprises locales des secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement (logistique et transport, hôtellerie et restauration, commerce et distribution...) et les publics qui connaissent des difficultés d'accès à l'emploi.

8 « Conséquences de l'augmentation du nombre de diplômes sur la relation formation-emploi » - Lilane BONNAL, Pascal Favard – Janvier 2007

Mais la transition vers ce nouveau paradigme ne sera pas seulement le fait des territoires et devra être réfléchi au niveau des institutions républicaines en :

- En insistant, d'une part, pour que les formations professionnelles contiennent une formation générale substantielle indispensable aux techniciens, notamment pour leur inculquer un niveau minimum de culture générale et des capacités à l'abstraction,
- Balisant, d'autre part, la succession des niveaux des filières de formation par une alternance avec le monde de l'entreprise.

Les entreprises et certaines filières sont d'ailleurs conscientes des enjeux de formation, notamment dans la relation aux territoires. C'est le cas du secteur bancaire qui en 2011 a signé 5 400 contrats⁹ :

- 53% des contrats de professionnalisation qui ont concerné des jeunes de niveau bac à l'entrée en formation,
- 57% des contrats de professionnalisation qui ont concerné les métiers de chargé d'accueil et de service à la clientèle... autrement dit des métiers de services et de proximité qui peuvent correspondre aux besoins du territoire et aux souhaits des résidents locaux.

Enfin, ce travail de « réunion » et « d'association » entre

⁹ « Les principales caractéristiques emploi / formation » - Association Française des Banques, Observatoire des métiers, des qualifications et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la banque – 2011

bassin d'emploi et bassin de mains d'œuvre doit passer par le maintien d'une diversité d'activités sur les territoires afin de favoriser l'autonomie du bassin de vie. C'est notamment le cas de l'agglomération de Cergy où l'on constate une forte polarisation alimentée par un fort ancrage local, qui bénéficie d'un tissu économique généraliste proposant des emplois dans l'administration, l'industrie, les services, les commerces, etc. avec des profils d'emploi parmi les plus diversifiés de la région Ile-de-France¹⁰.

¹⁰ « La contribution des villes nouvelles au Polycentrisme Francilien », Sandrine Berroir, Nadine Cattan, Thérèse Saint-Julien – Février 2005

4. L'EXEMPLE DU BON ÉLÈVE : LES VILLES NOUVELLES OU DES BASSINS DE VIE CONSOLIDÉS

Bassin de vie de 190 000 habitants, Cergy-Pontoise a été construite avant l'heure sur les principes du développement durable avec une véritable mixité urbaine et sociale, intégration des espaces naturels et de l'agriculture péri-urbaine et également un équilibre emplois / logements avec un bassin qui accueille 4 000 entreprises, 100 000 emplois structurés dans trois filières (technologies numériques, automobiles et services) et ancrés en particulier autour des activités de recherche et développement.

	2009	1999
Nombre d'emplois dans la zone	90 324	83 876
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	89 483	79 899
Indicateur de concentration d'emploi	100,9	105,0
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	67,3	66,3

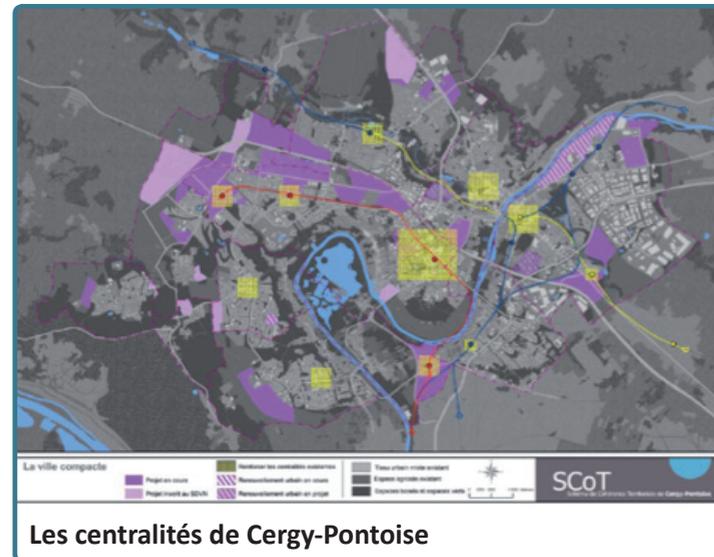
L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

L'équilibre 1 emploi pour 1 actif

A titre d'exemple, l'agglomération fait partie de six pôles de compétitivité, soit une position unique en Ile-de-France et plus concrètement 16% des 125 projets collaboratifs financés dans ce cadre intégraient, au 1er janvier 2009,

des acteurs cergy-pontoisins¹¹. Plus globalement, c'est une réelle culture de l'entrepreneuriat qui permet également au territoire de jouir d'un dynamisme économique fort avec plus de 850 entreprises créées dans l'agglomération en 2008 (lorsque 2 entreprises ferment, 3 voient le jour). L'ensemble de ces éléments concourt à alimenter un ratio emploi / habitant largement supérieur à d'autres agglomération (100,9 emplois pour 100 actifs).



Enfin, bénéficiant d'une structure polycentrique, gage d'efficacité des aménités urbaines avec un bon niveau d'équipements de proximités (écoles, gymnases, bibliothèques, etc.

¹¹ « PADD du SCoT de Cergy-Pontoise » - mars 2011

Les habitants de Cergy-Pontoise déclarent à 89% bénéficier de nombreux équipements contre 83% dans les autres villes nouvelles et 90% jugent positivement leur cadre de vie et sont satisfaits de leur logement¹²), on note un véritable attachement de la population à son territoire. Ce bassin a réussi à retenir durablement des populations et fonctionne aujourd'hui comme un bassin d'habitation traditionnel avec des étapes résidentielles relativement longues comme l'illustre l'indicateur d'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale qui établissait, en 2009, plus de 40% des ménages implantés depuis plus de 10 ans sur le territoire¹³.

Cet ancrage résidentiel se retrouve également dans le cas de Marne-La-Vallée, une ville nouvelle qui fixe également les trajectoires résidentielles mais plus encore puisqu'il s'agit d'un territoire où les habitants vivent et travaillent. On constate premièrement pour Marne-La-Vallée une baisse de l'attractivité parisienne : depuis 1990, la part des actifs travaillant à Paris diminue. Ce phénomène se confirme au cours des années 2000 et s'accompagne d'une augmentation de la part des actifs résidant et travaillant sur place puisqu'ils étaient 36% à vivre et travailler en 1990 contre 44% en 2005 avec plus de la moitié de ces actifs qui travaillent (dans le territoire de la ville nouvelle) dans une

12 « Les villes nouvelles adoptées par leurs habitants » - IAURIF – 2005

13 « Chiffres clés – CA de Cergy Pontoise » - INSEE – 28 juin 2012

commune différente de leur lieu de résidence¹⁴.

Lieu de travail des actifs résidant à Marne-la-Vallée	1990	1999	2005
Commune de résidence	26	16	21
Ailleurs à Marne-la-Vallée	11	19	23
Total Marne-la-Vallée	37	36	44
Seine-Saint-Denis (hors MLV)	8	8	6
Val-de-Marne (hors MLV)	11	12	10
Seine-et-Marne (hors MLV)	5	8	7
Paris	29	26	21
Hauts-de-Seine	5	6	6
Ailleurs en Île-de-France	3	4	5
Hors Île-de-France	1	0	1
Total	100	100	100

Evolution du lieu de travail des actifs résidant à Marne-la-Vallée depuis 1990 (%)
Source : IAURIF

- La diminution de l'attractivité parisienne et l'augmentation de l'attractivité de la ville nouvelle s'appliquent aussi :
- Aux lieux d'études. En 2005, 64% des scolaires âgés de 15 ans et plus résidant à Marne-la-Vallée y suivent un enseignement contre 51% en 1999,
- Aux autres activités quotidiennes. Les lieux fréquentés par les habitants de Marne-La-Vallée confirment le rôle prépondérant de la ville nouvelle puisque 65% et 68% des activités culturelles et des pratiques de loisirs ont lieu à Marne-La-Vallée.

14 « Les villes nouvelles, bassins de vie : exemple de Marne-la-Vallée » - IAURIF – 2006

Globalement, on remarque donc que les villes nouvelles constituent des bassins de vie avec un ancrage résidentiel évident des habitants. Une grande majorité des habitants des villes nouvelles changent de commune de résidence mais pour s'orienter vers une commune située à proximité de leur ancien lieu de résidence, ce qui n'est pas le cas des autres habitants de grande couronne qui, lorsqu'ils ont changé de commune de résidence sont préférentiellement partis soit vers une commune de la grande couronne située à plus de 10 km de leur ancienne résidence, soit vers le centre de la métropole (Paris et petite couronne)¹⁵.

Les villes nouvelles semblent donc constituer de véritables bassins de vie au sein desquels les ménages se fixent durablement profitant notamment d'une offre en logement qui leur permettent de se « polariser » ainsi que leurs enfants, qui demeurent bien souvent dans la ville nouvelle une fois devenus adultes.

Les villes nouvelles semblent ainsi représenter un bon étalon sur ce que doit constituer un bassin de vie : un pôle d'emploi attractif, un équilibre emploi / habitant atteint avec une majeure partie des emplois pourvue par les résidents, un parc de logements qui répond aux besoins des habitants, etc.

Et si le développement d'un bassin de vie s'accompagne

¹⁵ « L'ancrage résidentiel et familial en ville nouvelle » - IAURIF – 2005

d'un ancrage résidentiel et d'une augmentation de la part des actifs résidant sur place, il soulève la question des modes de transport utilisés pour les déplacements intra-bassin et donc recentre les enjeux non plus à l'échelle du Grand Paris mais bien au niveau interne. En effet, les déplacements domicile-travail internes aux villes nouvelles sont trois fois moins rapides en transport en commun qu'en voiture¹⁶. La question d'une organisation des transports collectifs à l'intérieur des territoires (ferrés et routiers) devient donc de plus en plus importante au fur et à mesure que se confirme la constitution de bassins de vie et renversent considérablement, au passage les problématiques d'aménagement telles qu'elles sont posées aujourd'hui.

En effet, alors que les territoires de première couronne sont entièrement polarisés par Paris avec des flux domicile-travail importants qui esquissent des réseaux entre les villes au sein desquels l'aire centrale joue un rôle primordial, l'intensité des échanges diminue depuis la seconde couronne ou encore les villes nouvelles. Ceci laisse entrevoir la concrétisation de réseaux de proximité multipolaires qui s'affranchissent peu à peu de la relation avec la ville capitale, tendant à ressembler aux systèmes réticulaires régionaux (i.e. de province) qui bénéficieraient néanmoins d'une attractivité accrue grâce à la proximité de Paris sous la forme du possible (i.e. il est possible de rejoindre Paris

¹⁶ « Les temps de transport des actifs de villes nouvelles proches de ceux de grande couronne » - Stéphane BEAUFILS – octobre 2005

en moins de 30 minutes tout en étant implanté dans un territoire en rupture avec Paris – dans ses paysages, ses usages, ses filières économiques, etc.).

Mais alors qu'il semble que la distance relativement importante de Paris soit au fondement de la création de ces bassins de vie (nous pouvons également prendre les exemples de Provins ou de Saint-Quentin-en-Yvelines),

est-il envisageable pour les territoires localisés à toute proximité de la capitale et entièrement polarisés par Paris de s'inscrire comme des bassins de vie à part entière ? Ou bien ne s'agirait-il pas d'interroger la limite administrative d'une intercommunalité puissante recouvrant les territoires de première couronne et Paris pour partager une destinée commune mais surtout l'orienter à raison pour consacrer un bassin de vie multipolaire d'échelle mondiale ?

Résidence des enfants franciliens	Lieu de résidence du parent enquêté		
	Villes nouvelles (351 enfants)	Voisinage des villes nouvelles (484 enfants)	Reste des premières couronnes périurbaines (260 enfants)
Paris	12,2* %	13,4 %	14,6 %
Petite couronne	11,7 %	20,5 %	23,1 %
Villes nouvelles	42,7 %	11,8 %	3,8 %
Grande couronne	33,4 %	54,3 %	58,5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : «Biographie et entourage», INED

* 12,2 % des enfants franciliens cités par des parents résidant en ville nouvelle vivent à Paris.

Répartition de la résidence des enfants franciliens selon la résidence du parent enquêté - 2005